

24 ✓

09340
NUM

**ORGANISATION POUR LA MISE EN
VALEUR DU FLEUVE SENEGAL
(O.M.V.S.)
CONSEIL DES MINISTRES**

**PROJET DE RAPPORT - BILAN 1992-1994
DU CONSEIL DES MINISTRES
A LA XIème CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT
ET
DE GOUVERNEMENT DE L'O.M.V.S**

DAKAR, JANVIER 1994

INTRODUCTION

Le présent rapport porte sur les activités essentielles menées par notre Organisation entre Août 1992 et Décembre 1994. Cette période a été particulièrement marquée par l'impulsion donnée à notre entreprise commune par le sommet de la relance tenu à Nouakchott en Août 1992.

En effet, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation se sont rencontrés en de multiples occasions parmi lesquelles l'inauguration des barrages et la pose de la Première Pierre de la Centrale Hydro-électrique de Manantali, dans le cadre des cérémonies marquant le XXème anniversaire de l'O.M.V.S. dont la maturité et la capacité d'organisation ont été éloquemment démontrées par la réalisation des ouvrages de Diama et de Manantali et à l'occasion de ces manifestations.

Le Conseil des Ministres en plus de ses Sessions Ordinaires, a tenu trois Sessions Extraordinaires consacrées principalement aux projets Energie et Navigation.

Quant au Haut-Commissariat, il s'est attelé à l'exécution des tâches qui lui ont été assignées par les instances dirigeantes de l'Organisation.

Ainsi, grâce à l'action conjuguée des organes de notre Organisation, la mise en oeuvre du programme a connu des avancées significatives.

Après avoir fait le point des activités, le rapport traitera des perspectives pour l'Organisation.

A - ETAT D' EXECUTION DU PROGRAMME

I - LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE REGIONALE

1.1. Projet Energie

L'adoption de la Résolution n°20 CCEG/MN/N du 25 Août 1992, relative au scénario de mise en oeuvre de la centrale hydroélectrique de Manantali et des lignes haute tension d'interconnexion et de transport, a permis de relancer les activités du projet Energie. Depuis, plusieurs actions ont été entreprises en vue de son démarrage effectif.

En Octobre 1992, à l'occasion de la célébration du 20ème anniversaire de notre Organisation, les Chefs d'Etat, en inaugurant les barrages de Manantali et de Diama, ont procédé à la pose de la Première Pierre de la centrale hydroélectrique de Manantali, en présence des représentants de nos partenaires au développement.

La réalisation des barrages de Diama et de Manantali ainsi que la capacité d'organisation de notre Institution ont achevé de convaincre nos partenaires au développement et du coup renforcé leur engagement à nos côtés pour la mise en oeuvre complète de notre programme d'infrastructure régionale.

Aussi, la réunion spéciale sur le projet Energie, organisée à Paris en Avril 1993 entre l'O.M.V.S. et les bailleurs de fonds, a-t-elle constitué une étape importante dans la mise en oeuvre rapide du projet.

A cette occasion, les bailleurs de fonds ont confirmé leur engagement pour le projet et mis en place deux comités spécifiques de suivi chargés, l'un du lot génie civil, et, l'autre du lot électromécanique. Ils ont également esquissé, dans ses grandes lignes, l'affectation des différents financements.

Ainsi "le Génie Civil de la centrale serait financé par les bailleurs de fonds suivants : Banque Mondiale, Banque Ouest Africaine de Développement, Banque Islamique de Développement, le Fonds de la CEDEAO et d'autres sources de financement, si nécessaire.

L'équipement de la centrale (turbines, équipements mécaniques, alternateurs et équipements électriques regroupés en un seul lot Electromécanique) sera financé par l'Allemagne, le Canada et la France ; la procédure a été celle d'une d'une consultation ouverte à des consortiums d'entreprises issues de ces trois pays.

L'origine des travaux et des fournitures devra être rendu homogène avec le plan de financement. L'appel d'offres sera lancé pour les 5 groupes qui feront l'objet d'une mise en oeuvre séquentielle comprenant 2 groupes en première étape destinée à alimenter le réseau Est, puis 3 groupes en seconde étape.

Le lot téléconduite (dispatching) sera financé par la Banque Africaine de Développement.

Le ligne Est sera financé par l'Union Européenne et la Banque Européenne d'Investissement.

En ce qui concerne le réseau Ouest, les financements actuellement connus sont ceux de "la Banque Africaine de Développement, l'Union Européenne et la Banque Européenne d'Investissement envisagent également d'y participer". Les autres Bailleurs de fonds ont donné leur accord pour l'affectation du reliquat de leurs financements à ce lot.

S'agissant du financement italien initialement affecté à la ligne ouest, ce Bailleur de fonds a récemment notifié à l'OMVS sa décision d'annuler son engagement antérieur.

Les deux Comités de suivi se sont réunis en Juin 1993, respectivement à Francfort, pour le lot Electromécanique et à Abidjan, pour le lot Génie Civil, afin d'examiner les dossiers de présélection. Ainsi, la présélection pour le lot Electromécanique a eu lieu en Novembre 1993 et celui du lot Génie Civil en Juillet 1994.

La 6ème réunion spéciale du comité consultatif sur le projet Energie, tenue à Dakar en Novembre 1993, a décidé, pour tenir compte des procédures d'appel d'offres des bailleurs de fonds, d'éclater le lot Génie Civil en deux lots 3A et 3B.

Les travaux du lot 3A seront réalisés sur la base d'un appel d'offres international en conformité avec les procédures de la Banque Mondiale, alors que ceux du lot 3B seront réalisés sur la base d'une consultation en conformité avec les procédures de la Banque Islamique de Développement.

Après le lancement, le 16 Août 1994 de l'appel d'offres du lot Electromécanique, la visite des lieux par les groupements et sociétés invités à participer à cette consultation a eu lieu en Octobre 1994.

Le dépôt des soumissions est prévu le 14 Janvier 1995.

La consultation pour la supervision générale des travaux du projet Energie a été lancée en Septembre 1994 auprès de neuf bureaux désignés par les trois bailleurs de fonds de ce lot (Allemagne, Canada, France), à raison de trois bureaux par pays.

L'ouverture des plis a eu lieu le 17 Novembre 1994 et la proposition d'adjudication de la meilleure offre a été transmise aux Bailleurs de fonds concernés, le 12 Décembre 1994. L'approbation de ces bailleurs de fonds est attendue.

Concernant le lot Génie Civil, le dossier d'appel d'offres a été transmis aux bailleurs de fonds pour approbation avant son lancement. Seule la Banque Mondiale n'a pas encore donné son accord.

Parallèlement à ces actions, les différentes études d'exécution se sont poursuivies avec des retards parfois importants, dus, d'une part, à la complexité et à l'interdépendance des études réparties entre plusieurs bureaux et, d'autre part, aux procédures d'approbation des rapports par les Etats-Membres.

La réunion de coordination des Consultants, tenue à Dakar en Septembre 1994, a permis de faire le point sur l'état d'avancement des études. Elle a permis de constater que la plupart des problèmes techniques étaient sur le point d'être résolus.

Une réunion technique regroupant le Haut-Commissariat, les Etats-membres, les chargés d'études et le Maître d'Oeuvre, sera convoquée à Dakar en février 1995 à l'effet d'examiner les dossiers d'Avant-Projets détaillés des différentes composantes du réseau.

L'objectif de démarrer la réalisation du projet au cours de l'année 1995 reste un défi qui ne pourrait être relevé que si un suivi constant du dossier est assuré tant au niveau du Haut-Commissariat des Etats que des bailleurs de fonds, en accordant une plus grande urgence de traitement aux questions liées à sa mise en oeuvre.

Les dernières, mais non moins importantes questions pratiques à régler à la fin des études, concernent essentiellement l'évaluation du projet par les différents bailleurs de fonds, la négociation et la signature des conventions de financement et leur ratification par les Etats.

Toutefois, les bailleurs de fonds ont retenu, entre autres conditionnalités préalables à l'octroi des prêts :

- le règlement par les Etats de l'ensemble des arriérés de contribution et de redevances dus à l'OMVS, ainsi que les dispositions concrètes que les Etats auront prises pour assurer leur paiement régulier et à bonne date ;

A cet égard, il convient de rappeler les efforts financiers consentis par les Etats au cours de l'année 1994 pour payer les contributions et apurer les arriérés

S'agissant des redevances d'eau, des efforts identiques ont été également faits.

- l'amélioration de la situation ou la mise en place de plans de réhabilitation des sociétés d'électricité des Etats-membres, futures clientes du projet Energie.

A cet égard, la situation de la SONELEC ne pose pas de problème particulier. Pour la société Energie du Mali, un accord est intervenu entre le Mali et les bailleurs de fonds sur la voie à suivre pour l'amélioration de sa situation. Quant à la SENELEC, une étude pour la détermination des mesures tendant à améliorer la situation globale de cette société a été lancée de concert avec les bailleurs de fonds concernés.

Le planning retenu prévoit l'alimentation de Bamako en 1998, celle du Sénégal et de la Mauritanie en 1999.

Pour ce faire, le Projet Energie a, depuis le Sommet d'Août 1992, fait l'objet d'intenses activités de recherche de financement : en plus des contacts et missions de sensibilisation, Réunions Spéciales des bailleurs de fonds, Sessions Extraordinaires du Conseil des Ministres ou Sessions élargies aux bailleurs de fonds et Réunions de Comités ad hoc se sont poursuivies sans relâche.

Ainsi, aux engagements de la RFA, de la France, du Groupe de la BAD, du Canada, de l'Italie et de la BOAD, sont venues s'ajouter ceux de l'Union Européenne, de la BEI et de la Belgique ; de même que les promesses de financement de la BID et du Fonds de la CEDEAO. De plus, le Groupe de la BAD a annoncé des augmentations de ses engagements respectifs.

Plus récemment, des contacts ont été poursuivis avec d'autres bailleurs de fonds pour concrétiser l'intérêt manifesté en faveur du projet Energie. Dans ce cadre, une approche a été arrêtée avec le Fonds de l'OPEP pour permettre sa participation effective au financement du projet. Elle consiste, en accord avec les Etats membres, à affecter au projet Energie les reliquats des trois prêts du Fonds relatifs au barrage de Manantali (environ 2,24 millions de dollars), étant entendu que le Fonds devrait compléter ces reliquats pour couvrir les besoins de la composante qu'il prendrait en charge.

De nouvelles actions ont de même été entreprises en direction du Fonds Saoudien, du Fonds Koweïtien et du Fonds d'Abu Dhabi. En dehors de l'appui qu'ils consentent à apporter au Projet pour la participation de la BID et du Fonds de l'OPEP à son financement, ils continuent d'accorder la priorité au développement agricole dans le bassin du fleuve Sénégal.

Le situation des engagements et des intentions de financement du projet Energie se présente comme suit :

SITUATION DES ENGAGEMENTS ET DES INTENTIONS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA REALISATION DU PROJET ENERGIE :

Sources de Financement	Montants en Monnaies ou UC d'engagement	Montants en Millions de EU\$ équivalents	Montants en Millions de F.CFA équivalents
CFD	500 M. FF	86.74	50 000.00
RFA	100 M. DM	59.13	34 085.35
Canada	40 M. CAN\$	29.32	16 902.68
CUE + BEI	84 M. ECUS	95.86	55 261.00
BAD	20 M. UC	27.98	16 131.90
FAD	25 M. UC	34.98	20 164.88
Italie	29,9 M. EU\$*	29.90*	17 236.09*
BIRD -IDA)	25 M. EU\$	25.00	14 411.45
Belgique	800 M. FB	22.95	13 231.34
BOAD	6 Mds F.CFA	10.41	6 000.00
BID		19.50	12 240.93
F/CEDEAO	19,5 M. EU\$	10.00	5 764.58
	10 M. EU\$		
TOTAL		451.77	260 426.43

* Il s'agit du reliquat du financement italien de 35 Millions de dollars relatif au barrage de Manantali. Le montant a fait l'objet, en 1992, de la signature et de la mise en vigueur d'un nouvel Accord de prêt entre les Etats-Membres et Mediocredito Centrale qui, récemment, a informé le Haut-Commissariat et les Etats de l'annulation dudit montant par décret du Ministre italien du Trésor. Des actions sont menées pour son maintien.

Les estimations de coûts les plus récentes se présentent, pour les différentes composantes du Projet Energie, comme suit :

COMPOSANTES	Valeurs Estimatives			Montant Equivalent	
	Année	Devise	Montant en 10 ⁶	En 10 ⁶ USD	En 10 ⁶ XOF
Génie Civil, Lot 3A	1994	DEM	59,00		20 11-
Génie Civil, Lot 3B	"	"	32,85	34,887	0,33
Electromécanique (Lots 4/5)	"	"	239,20	19,424	11
				141,43	197,02
				9	81
					532,04
TOTAL CENTRAL	"	"	331,05	195,75	112
					839,39
Systeme Est	1994	XOF	22 942,		22
Systeme Ouest (rive gauche)	"	XOF	96	39,800	942,96
Systeme Ouest (rive droite)	"	XOF	73 455, 50	127,42	73
Dispatching	"	FRF	20 893, 00	6	455,50
			143,815	36,244	20
				24,948	893,00
					14
					381,50
TOTAL RESEAU	"	XOF	131 672,96	228,41	131
				8	672,96
Supervision + Formation	"	XOF	8 998,35	15,610	8 998,35
GRAND TOTAL				439,77	253
				8	510,70

Par ailleurs et pour permettre l'élaboration d'un plan d'affectation, des propositions ont été faites à la Belgique pour l'utilisation de la subvention de 800 millions de francs belges à la réalisation des postes du système Ouest et à la maîtrise d'oeuvre.

1.2. Projet Navigation

L'importance de ce projet dans le programme d'infrastructure régionale de l'O.M.V.S et les difficultés rencontrées dans la recherche de son financement ont amené le Conseil des Ministres à lui consacrer sa 29^{ème} Session Extraordinaire tenue à Dakar en Décembre 1992.

A Cette occasion le Rapport final de l'étude d'actualisation du projet a été examiné. Cette étude a abouti à la définition d'un projet cible qui consiste à redimensionner les composantes de l'Option Technique retenue par le Conseil des Ministres en 1985.

Le coût d'investissement de ce projet cible avait été chiffré à 74 milliards de F.CFA de l'époque, avec un taux de rentabilité économique de 13,6 % et un taux de rentabilité financière de 11,5%.

L'une des contraintes majeures étant le coût élevé du déroctage du tronçon Ambidédi-Kayes, le Conseil des Ministres a décidé le transfert du port terminal de Kayes à Ambidédi.

Il a enfin décidé le lancement d'une navigation mixte mer/fleuve par cabotage comme solution transitoire de mise en oeuvre rapide du Projet entre les ports de Dakar/Nouakchott, Saint-Louis et Ambidédi avec les escales portuaires existantes de Rosso, Richard-Toll, Podor, Boghé, Kaédi, Matam et Bakel.

Les investissements publics nécessaires pour cette solution, d'un montant estimé actuellement à 39 Milliards de F.CFA, portent sur l'aménagement des seuils limitants, le balisage du chenal navigable, la construction du port terminal d'Ambidédi ainsi que des infrastructures complémentaires pour le rendre fonctionnel (construction d'une gare commerciale avec une cité, revêtement de la route Ambidédi-Kayes, réalisation d'un pont à Kayes), la réhabilitation des escales existantes et la mise en place d'un service d'entretien de la voie et du balisage.

La réalisation du Port fluvio-maritime de Saint-Louis, l'approfondissement et l'élargissement de la voie, la réalisation des escales de Dagana et de Gouraye sont envisagés en deuxième phase.

Conformément à ces décisions, des actions de recherche de financement ont été entreprises, notamment en direction de la Banque Africaine de Développement.

Il convient cependant de souligner que la plupart des bailleurs de fonds ont, depuis quelques années, une attitude très réservée à l'égard du projet Navigation qui ne semble pas, de leur point de vue, présenter le même degré de priorité que le projet Energie.

La réalisation des études de faisabilité et d'exécution du système de cabotage que la Banque Africaine de Développement se propose de financer en 1995, permettra, sans nul doute, une meilleure préparation de la réunion spéciale des bailleurs de fonds décidée par le Conseil des Ministres.

A cet effet, le Haut-Commissariat examine actuellement, avec la Belgique, la possibilité de lancer immédiatement l'étude de faisabilité sur le fonds d'étude belge disponible auprès de la Banque Africaine de Développement.

La relance du projet Navigation nécessite une action vigoureuse de sensibilisation des plus Hautes Auto-rités de l'Organisation auprès de nos partenaires au développement, qui, pour être pleinement réussie, doit être entreprise dès la mise en place du financement du projet Energie.

1.3. Projets Routiers

Les actions dans ce domaine ont porté sur la recherche de financement du revêtement des routes d'accès aux barrages de Manantali et de Diama et du financement de la construction de la route de liaison Diama-Rosso en Rive Droite.

La Banque Africaine de Développement a donné son accord de principe pour son financement des travaux de revêtement de la route d'accès à Manantali qu'elle envisage en 1995 sur les ressources du 7ème FAD..

Concernant le revêtement de la route d'accès au barrage de Diama, la Banque Ouest Africaine de Développement vient de donner son accord pour le financement de l'étude de faisabilité. Après la consultation lancée à cet effet auprès de Bureaux présélectionnés avec le Bailleur de fonds, les offres ont été déposés le 12 Décembre 1994. Leur évaluation est en cours, en vue d'une adjudication en Janvier 1995.

La recherche de financement pour l'étude et la réalisation de la route de liaison Diama-Rosso se poursuit auprès des bailleurs de fonds, notamment la BID, la Banque Mondiale, le Fonds Koweitien et le Fonds Saoudien.

1.4. Endiguements du Barrage de Diama

Depuis la fin de la première tranche des travaux de la digue Rive droite en 1992; travaux réalisés sur financements de l'Union Européenne, du Groupe de la BAD et de la CFD, les efforts ont été concentrés sur la mise en oeuvre de la deuxième tranche et sur les travaux de réhabilitation de la digue Rive gauche. Ces travaux, grâce à de nouveaux financements obtenus de la BAD et de la CFD, ont démarré en 1993 et se trouvent à un stade avancé de leur réalisation.

La Banque Africaine de Développement et la Caisse Française de Développement ont été saisies pour le financement des travaux complémentaires (protection à l'aval des ouvrages, franchissements hydrauliques, endiguements des points bas) des zones amont et aval de Rosso.

Par ailleurs, un effort important de mise en valeur des terres reste à accomplir au niveau des Etats pour atteindre un rythme d'aménagement permettant la rentabilisation des ouvrages réalisés.

1.5. Barrage de Manantali - Réparation du RIP-RAP

La République Fédérale d'Allemagne (KfW) a accordé à l'O.M.V.S un financement de DM 20,2 millions (une subvention de DM 10 835 280 et un crédit de DM 9 364 720) pour la réparation du parement amont des digues du barrage de Manantali.

Le contrat relatif à ces travaux a été signé en Juillet 1994 et l'entrepreneur est à pied d'oeuvre pour le démarrage du chantier

1.6. Projets d'Hydrologie, d'Hydrogéologie et de Cartographie.

La collecte des données hydrologiques et hydrogéologiques s'est poursuivie de même que le développement de modèles de gestion des eaux.

Le transfert, aux Etats, des cellules des eaux souterraines a été effectué. Mais, depuis, force est de constater que le suivi piézométrique, surtout en ce qui concerne la salinité, n'a pu être assuré de façon régulière.

Le Haut-Commissariat a aussi entrepris, en rapport avec les structures chargées de la protection civile des Etats-membres, l'étude d'un plan d'alerte dont la première phase, destinée à cerner les risques de crues, s'est achevée en Juin 1994. Ses conclusions doivent faire l'objet d'une réunion ad hoc en cours de préparation.

Les conséquences de la crue de cette année dans la vallée du fleuve ont démontré, si besoin en était, la nécessité de la mise en place rapide de ce plan d'alerte.

II - LA DETTE RELATIVE AUX OUVRAGES COMMUNS ET LA CLEF DE REPARTITION DES COÛTS ET DES CHARGES.

2.1. La Dette Relative aux Ouvrages Communs

Compte tenu des remboursements en principal et des paiements des intérêts et commissions, le service prévisionnel de la dette relative aux barrages de Diama et de Manantali est évalué au total et après dévaluation à 240, 043 milliards de francs CFA équivalents, dont 194, 426 milliards en principal et 45,217 milliards en intérêts et commissions.

Il subsiste cependant des arriérés du service de la dette, dont le montant s'établit, sur la base des informations reçues de certains bailleurs de fonds à 17,323 milliards de francs CFA équivalents.

2.2. La Gestion de la Clef de Répartition des Coûts et des Charges

Le Haut-Commissariat achève actuellement la mise en forme des données collectées en 1994 en vue de la Session Extraordinaire que le Conseil des Ministres a décidé de tenir pour examiner le rapport final et statuer sur les options et données à retenir pour le calcul d'une nouvelle clef.

Parallèlement, le Haut-Commissariat s'efforce, en rapport avec le bailleur de fonds, d'assurer la mise en oeuvre des volets Equipement et Formation du Projet d'Appui à la Planification du Développement (PPD) financé par l'Agence Américaine pour le Développement (USAID).

III - LE DEVELOPPEMENT DANS LE BASSIN

Parallèlement aux projets d'infrastructure régionale, les études générales d'accompagnement, nécessaires à la gestion rationnelle des ressources en eau du fleuve pour le développement intégré du bassin, se sont poursuivies :

3.1. Plan Directeur du Developpement de la Haute Vallée

Cette étude, qui a démarré en 1989, s'est achevée en 1993. Elle propose un programme d'actions d'investissements prioritaires dans divers domaines (désenclavement, santé, ...).

3.2. Etude Macro-Economique d'un Programme de Developpement Intégré du Bassin du fleuve Sénégal.

Cette étude, démarrée en 1991, est en cours d'achèvement. Elle est fondée sur des analyses économiques réalisées de 1991 à 1993 et a pour objectif la création d'un cadre de cohérence au niveau de l'ensemble du bassin du fleuve Sénégal, cadre à l'intérieur duquel pourraient s'inscrire les programmations nationales du développement des sous-régions du fleuve et la gestion commune des ressources hydrauliques.

3.3. Plan Directeur du Developpement Industriel, Agro-Industriel et Minier du Bassin du fleuve Sénégal.

Cette étude a porté sur l'analyse du développement industriel dans le bassin, à partir des ressources du sol et du sous-sol.

Le rapport final, en cours d'élaboration, devra mettre l'accent sur un maximum de filières et sur la nécessité d'encourager toutes les formes d'industries ainsi que la mise en exploitation des gisements miniers dans la zone du bassin.

3.4. Etudes des Problèmes d'Environnement et de Protection des Milieux Naturels dans le Delta du fleuve Sénégal.

Cette étude ne porte actuellement que sur la zone du delta du fleuve Sénégal.

Selon le rapport diagnostic de l'étude, la mise en oeuvre des aménagements hydrauliques du delta et les pratiques humaines ont eu des conséquences diverses que la troisième phase de l'étude doit prendre en compte pour se pencher sur les sites écologiques prioritaires et proposer les scénarios les plus adéquats d'aménagement

La recherche de financement pour l'extension de l'étude à la moyenne et à la haute vallée se poursuit activement.

3.5. Plan Directeur de Santé dans le Bassin du fleuve Sénégal

Il a pour objet de préparer, pour les cinq années à venir, un plan d'action permettant de détecter et de corriger tous les impacts négatifs de la mise en oeuvre du programme d'infrastructure sur la santé des populations.

Le rapport provisoire de cette étude a été examiné au cours d'un séminaire dont les recommandations les plus importantes sont

- la mise en place, au niveau du Haut-Commissariat, d'une structure de coordination santé - environnement - nutrition ;
- la mise en oeuvre, sur la base des recommandations de l'étude, d'un plan directeur santé comprenant :
 - . la mise en place d'un plan d'action de lutte contre la bilharziose et le paludisme ;
 - . la promotion de la construction d'infrastructures d'assainissement et d'alimentation en eau dans les zones rurales ;
 - . la promotion de l'éducation sanitaire ;
 - . la réalisation d'une enquête exhaustive sur l'état nutritionnel des populations ;
 - . l'approfondissement des recherches sur l'épidémie de la fièvre de la vallée du rift.

Ces recommandations seront prises en compte dans la finalisation du rapport.

3.6. Etude des Méthodes de Caractérisation des Domaines Agricoles par Télédétection

Financée par l'Agence de Coopération Culturelle et Technique et la Région Wallonne de Belgique, elle a pour objet d'expérimenter, sur une zone pilote, un outil informatique dénommé GMS-SAHEL et développé par la Société belge Da Vinci Consulting SA, pour aider à la gestion des ressources naturelles appliquées à l'aménagement du territoire.

3.7. Utilisation des reliquats des Fonds Arabes et de la BID

La réunion de Février 1992, entre l'O.M.V.S. et les bailleurs de fonds arabes et la BID a abouti à un accord, sur l'utilisation des reliquats du financement des barrages au profit des projets de développement agricole.

Après cette réunion, les contacts se sont poursuivis entre les différents bailleurs de fonds et les Etats, en vue de la mobilisation de ces reliquats.

Ces reliquats réévalués en tenant compte des coûts des travaux confortatifs du barrage de Manantali dont le financement doit être assuré par les différents co-financiers du lot Génie Civil de ce barrage, s'établissent comme suit :

Source de financement	Montant du reliquat	
Fonds Saoudien	65 millions Rls	<u>Millions de F.CFA</u> 9 900
Fonds Koweïtien	64 millions DK	12 500
Fonds d'Abu Dhabi	39 millions Dh EAU	6 100
B.I.D.	4,2 millions DI	3 200
TOTAL		31 700

3.8. Suivi Evaluation et Planification

Face aux difficultés dans la poursuite du financement du recensement des périmètres aménagés en maîtrise totale de l'eau, de la réalisation du bilan des études d'Avant Projet Sommaire (APS) et d'Avant Projet Détaillé (APD) et de la production du rapport-bilan des campagnes agricoles, les Etats ont décidé de se charger de la collecte des données pour la transmettre au Haut-Commissariat, en vue de leur synthèse et de leur diffusion.

De plus l'équipement de télédétection en place n'a pu être opérationnel en raison essentiellement du manque d'images satellites dont le financement est encore recherché.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres a invité le Haut-Commissariat à prendre les dispositions nécessaires à la tenue d'une réunion du Comité Régional de Planification en 1995.

IV - LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES OUVRAGES COMMUNS

4.1. Gestion Technique des Barrages

Les activités courantes d'exploitation et de maintenance des barrages ont été réalisées en dépit des difficultés quasi permanentes de trésorerie de l'Organisation.

Certaines grosses réparations ont pu aussi être effectuées dans le cadre de travaux à l'entreprise, sur financement extérieur. Il s'est agi, particulièrement :

- pour le barrage de Diama, de la réparation de la digue de fermeture, suite aux érosions importantes survenues sur le talus amont après le relèvement du plan d'eau à 1,75m à Diama d'Octobre 1992 à Janvier 1993 ;

- pour le barrage de Manantali, de la réparation du coursier suite aux légères dégradations constatées après les essais à grands débits effectués en Septembre et Octobre 1991 lorsque le niveau de la retenue a atteint pour la première fois la cote 208m et de la réparation des vannes de vidange de fonds, suite à des anomalies de construction et de fonctionnement constatées sur ces équipements.

Dans le domaine de la recherche de financements pour améliorer les moyens financiers et matériels affectés à l'exploitation des barrages, le Haut-Commissariat est resté en rapport constant avec le FAC, la BAD et la KfW.

C'est ainsi que l'assistance de la KfW à l'exploitation du barrage de Manantali a été prolongée pour une 3ème phase de deux ans, constituée par un volet technique comprenant la mise à disposition d'un conseiller, pour une période de deux ans, et d'experts pour des missions ponctuelles de courte durée, le

financement de deux inspections techniques complètes du barrage, et par un volet financier portant sur le financement d'acquisition de gros équipements, matériels et pièces de rechange.

Le Haut-Commissariat a également bon espoir que les requêtes introduites auprès des Autorités du FAC et de la BAD déboucheront bientôt sur des assistances concrètes à l'exploitation des barrages de Diama et de Manantali ainsi qu'à la mise en place de l'Agence de Gestion.

4.2. Gestion des Eaux du Fleuve Sénégal

L'achèvement des travaux de la première tranche de la digue rive droite, intervenue en Avril 1992, a permis, avec le relèvement du plan d'eau à 1,50M à Diama, une exploitation plus judicieuse des eaux du fleuve Sénégal au bénéfice de l'agriculture irriguée et des centres urbains.

4.3. Gestion des Usagers des Eaux du fleuve Sénégal

Dans le souci d'une utilisation optimale des ressources en eau du fleuve, le Haut-Commissariat a maintenu et développé les contacts avec l'ensemble des usagers.

La désignation de la SAED et de la SONADER comme structures-relais pour les usagers, respectivement sénégalais et mauritaniens, devrait contribuer à améliorer encore plus les relations entre le Haut-Commissariat et les usagers.

Par ailleurs, répondant aux exigences d'une participation plus active des bénéficiaires de l'aménagement du fleuve à la prise en charge des coûts d'exploitation des ouvrages, Le Conseil des Ministres a adopté, lors de sa 37ème Session Ordinaire tenue à Dakar en Janvier 1994, une nouvelle tarification des prélèvements d'eau.

- cultures vivrières d'hivernage : FCFA/ha/campagne .. 500
- cultures vivrières de contre saison chaude:FCFA/ha/camp 1400
- cultures de contre saison froide : FCFA/ha/campagne.. 200
- cultures industrielles : FCA/m3..... 1
- approvisionnement en eau des centres urbains : FCFA/m3. 0,8

Enfin, un effort relativement important a été fait par les usagers dans le versement des redevances de prélèvements d'eau du fleuve dont le taux de recouvrement est passé de 7,26% en Octobre 1991 à 45,81% en Octobre 1994.

4.4. Mise en Place de l'Agence de Gestion des Ouvrages Communs

En exécution de la Résolution n°18 CCEG/MN/N du 25 Août 1992 relative à l'ouverture du capital de l'Agence, le Haut-Commissariat a, dès Octobre 1992, informé tous nos partenaires de cette décision.

En décidant de l'ouverture du capital de l'Agence aux opérateurs économiques, tant nationaux qu'étrangers, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a voulu par cette décision, élargir et approfondir le cadre de coopération entre les Etats et les partenaires au développement.

Le Haut-Commissariat a aussi saisi l'occasion qui lui a été offerte par la réunion spéciale des bailleurs de fonds du projet Energie tenue à Paris les 6,7 et 8 Avril 1993 pour informer davantage nos partenaires au développement sur les missions, le cadre juridique, l'organisation et le fonctionnement de l'Agence des ouvrages communs de l'O.M.V.S.

Parallèlement, le Haut-Commissariat s'est attelé à l'élaboration des projets de documents de base de l'Agence (Statuts, Contrat de gestion, Cahier des charges, Accord de siège).

Ces documents discutés par une réunion ad hoc d'experts des Etats-membres et du Haut-Commissariat, ont été soumis à la 38ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres tenue à Nouakchott en Juillet 1994.

Dans la perspective de la tenue de l'Assemblée Générale constitutive de l'Agence décidée par le Conseil des Ministres, le Haut-Commissariat a invité les Etats-membres à aider à la recherche des actionnaires de l'Agence et à prendre toutes dispositions utiles pour le versement du montant des souscriptions au capital correspondant aux actions détenues par la puissance publique et ses démembrements (sociétés publiques et parapubliques).

Par ailleurs, conformément aux recommandations du Conseil des Ministres, le Haut-Commissariat a entrepris dans les Etats membres une large campagne de sensibilisation et de recherche de partenaires par des rencontres avec les opérateurs économiques et organisations patronales (chambres de commerce, conseils du patronat, etc...) et des émissions à travers la presse écrite.

Il a aussi été procédé à l'ouverture d'un compte "constitution de société" destiné à recevoir les versements du capital.

L'Assemblée Générale constitutive initialement prévue en Décembre 1994, sera convoquée sera convoquée au plus tard en Juillet 1995.

Il est donc essentiel que les Etats membres procèdent à l'identification des actionnaires potentiels et prennent les dispositions nécessaires pour que les actionnaires publics et privés procèdent au versement d'au moins le quart du montant des actions souscrites, conformément à la réglementation en vigueur.

V - LA COMMUNICATION ET LA DOCUMENTATION REGIONALE

Les cérémonies du XXème anniversaire de notre Organisation ont été l'occasion d'une intense campagne d'information et de sensibilisation sur l'O.M.V.S., son programme et ses réalisations.

Ces actions se sont ensuite poursuivies à travers les séminaires, la participation à plusieurs manifestations, la tournée des médias nationaux dans la vallée etc.. Le jumelage des villes de Bakel, Kaédi et Kayes, en cours de préparation, s'inscrit dans ce cadre.

Dans le même temps, des actions complémentaires, comme l'emblème et l'édition des n°2 et n°3 de la revue OMVS-MAGAZINE, ont été effectuées pour assurer la promotion de notre Institution.

L'O.M.V.S a, par ailleurs, renforcé ses relations avec les Institutions soeurs de la sous-région au sein de l'Association des Organisations Intergouvernementales de l'Afrique de l'Ouest où elle est chef de file du Comité Sectoriel des Bassins Fluviaux et Lacustres.

Elle a également développé des relations avec des organisations de pays du nord ayant le même champ d'activités, notamment au sein du Réseau francophone des gestionnaires des écosystèmes fluviaux et lacustres.

Grâce à nos partenaires, les moyens du Centre Régional de Documentation ont été renforcés par l'installation de nouveaux équipements lui permettant, ainsi, de mieux faire face à sa mission de documentation, d'archivage et de formation.

Le Centre est cependant confronté, de plus en plus, à des difficultés pour assurer son fonctionnement. Aussi une réflexion a-t-elle été engagée pour lui permettre de générer, à travers la facturation de ses prestations, les ressources nécessaires. En outre, le Conseil des Ministres réuni en sa 38ème Session Ordinaire, les 20 et 21 Juillet 1994 à Nouakchott, a décidé du principe du transfert du CRD à Dakar et a demandé au Haut-Commissariat d'en évaluer l'incidence financière.

VI - LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

La situation financière de l'Organisation, pendant ces deux dernières années, a été caractérisée par une tension quasi permanente de trésorerie. Cette tension est due aux difficultés de règlement, à bonne date, des contributions des Etats-membres et des redevances d'eau des usagers obligeant l'Organisation à un recours pratiquement constant au découvert bancaire pour assurer un fonctionnement minimal.

En raison donc des tensions continues de trésorerie, certaines activités, bien qu'importantes, sont régulièrement différées, voire annulées. Ces mêmes difficultés sont ressenties au niveau du paiement régulier des salaires du personnel de l'Organisation.

Les sommes dues par les Etats-membres, au titre des contributions de 1994 et des arriérés s'élèvent à 1 604 974 467 F.CFA. C'est dire que la Résolution n°48 du 29 Décembre 1992 du Conseil des Ministres relative à l'effort demandé aux Etats membres, n'a pas eu les effets souhaités, car, la masse des arriérés a plutôt augmenté, passant ainsi de 1 492 520 935 F.CFA, en 1992, à 1 604 974 467 F.CFA, en 1994, soit une augmentation de près de 18%.

Le niveau des arriérés de redevances a, par contre, connu une relative amélioration avec le recouvrement régulier, depuis 1992, des redevances annuelles de la Compagnie Sucrière du Sénégal. Il est passé de 894 732 913 FCFA en 1992 à 765 203 756, en 1994 ; soit une diminution de 14,5 %.

Les sommes dues à l'Organisation au titre des contributions et des redevances s'élèvent donc à 2 370 178 222 F.CFA, au 31 Décembre 1994.

Dans le même temps, le niveau de l'endettement atteint des proportions de plus en plus inquiétantes. Il est en effet passé de 937 271 695 F.CFA en 1992 à 1 064 391 117 F.CFA en 1994.

Il est donc extrêmement urgent de trouver une solution à cette situation d'autant que les bailleurs de fonds, comme indiqué précédemment, font du paiement régulier des contributions et des redevances, une condition préalable pour le financement du projet Energie.

Dans ce cadre, une étude de restructuration et d'audit financier est en cours.

VII - COOPERATION AVEC LA REPUBLIQUE DE GUINEE

A l'occasion du Xème Sommet de l'O.M.V.S, un Protocole d'Accord- Cadre de coopération a été signé avec la République de Guinée, le 25 Août 1992 à Nouakchott.

Au terme de cet Accord-cadre, les deux parties se sont engagées à coopérer étroitement, en vue de mettre en place les jalons devant conduire à l'adhésion de la République de Guinée à l'O.M.V.S. Dans ce cadre, il avait été retenu d'entreprendre, en étroite collaboration, les études suivantes :

- l'étude cartographique et topographique de la partie guinéenne du bassin du fleuve Sénégal ;

- l'étude hydro-météorologique (renforcement des réseaux) ;
- l'étude d'un schéma directeur d'aménagement intégré de la partie guinéenne du bassin du fleuve Sénégal (Etude socio-économique, Energie, Agriculture).

En exécution du protocole d'accord-cadre, des actions ont été menées en collaboration avec la République de Guinée.

Il s'agit :

- de la participation de trois cadres guinéens au séminaire organisé conjointement par l'O.M.V.S. et le Centre Saint-Laurent du Canada en "Gestion des écosystèmes fluviaux" à Saint-Louis du 8 au 19 Novembre 1993 ;
- de la participation du Haut-Commissariat à la 3ème Réunion du Comité Consultatif Régional d'aménagement et de restauration du Massif du Fouta Djallon.

Au terme de cette réunion tenue à Labé, du 5 au 9 Août 1994, les projets suivants ont été intégrés dans le volet cartographique et hydro-météorologique de la partie guinéenne du bassin du fleuve Sénégal et seront présentés à la prochaine réunion des bailleurs de fonds du Bureau Régional de l'OUA.

La coopération entre l'O.M.V.S. et la République de Guinée a donc été bien amorcée et tout sera mis en oeuvre pour qu'elle se poursuive activement, en vue de l'adhésion, sur une base efficiente, de la Guinée à l'O.M.V.S.

B - PERSPECTIVES

La démonstration a été faite que la réalisation complète du Programme d'Infrastructure Régionale de l'Organisation conditionnait l'exploitation optimale des ressources du bassin du fleuve Sénégal et donc sa rentabilité globale.

Aussi, le cap doit-il être maintenu sur cet objectif majeur. Pour la mise en oeuvre des composantes restantes du programme, à commencer par le projet Energie en phase ultime de lancement, l'O.M.V.S. et ses Etats-membres doivent s'efforcer, avant tout, de créer les conditions favorables à la concrétisation des engagements et promesses de financement.

Dans ce cadre, les efforts déployés jusqu'ici doivent se poursuivre activement pour l'apurement des arriérés du service de la dette relative aux projets financés par les bailleurs de fonds de l'OMVS.

Plus particulièrement, on peut rappeler qu'après les prochaines missions d'évaluation du projet Energie, les négociations vont s'engager pour la mise au point des conventions de financement, leurs signatures et leurs mises en vigueur. L'Organisation et les Etats-membres doivent s'y préparer efficacement pour éviter tout nouveau retard. A cet égard, les différentes conditionnalités, dont notamment celles portant sur le paiement à bonne date des contributions à l'O.M.V.S. et des redevances d'eau, doivent être satisfaites.

Le lancement du projet Energie assuré, le Projet Navigation pourra sans nul doute suivre.

Dès lors, pour rentabiliser au mieux l'Infrastructure Régionale, l'OMVS et ses Etats-Membres devront s'atteler encore davantage à la recherche, à la mise en place et à la mobilisation de tous les moyens nécessaires à l'accélération du développement intégré et harmonieux du bassin du fleuve Sénégal et des zones environnantes. Il s'agira, en effet :

- d'optimiser le développement agricole et d'assurer une meilleure intégration agriculture - élevage, afin d'aboutir rapidement à l'auto-suffisance alimentaire ;

- de mettre en place les structures adaptées, afin de favoriser le développement industriel, agro-industriel et minier du bassin du fleuve Sénégal ;

- de mettre en place un système performant et dynamique de suivi et de protection de l'environnement, afin de préserver l'écosystème.

Ainsi nous aurons atteint nos objectifs en créant dans notre sous-région un espace de prospérité économiquement intégré.
